Vereniging van gemeenten Statutenwijzigingen. — Goodkeuring

Bij besluit van de Waalse Gewestexecutieve d.d. 8 april 1982 worden de wijzigingen, die de cooperatieve vennootschap • Salu-brité publique • — « Société coopérative intercommunale pour brité publique » — « Société coopérative intercommunale pour le Traitement des Immondices de la Région hennuyère » in de artikelen 12, 13, 14, 20, 28 en 59 van de statuten heeft aangebracht op haar buitengewone algemene vergadering van 22 april 1931, goe3gekeurd.

OFFICIËLE BERICHTEN

VAST SECRETARIAAT VOOR WERVING VAN HET RIJKSPERSONEEL

Samenstelling van een wervingsreserve van mannelijke en vrouwelijke franstalige geschoelde werklieden (schrijnwerkers-meubelmakers) (rang 30) ten behoeve van het Koninklijk Museum van het Leger en van Krijgsgeschiedenis (weten-schappelijke inrichting van het Ministerie van Landsverdedi-- Uitslagen ging).

- A. Toelatingsexamen tot voorbehouden betrekkingen. Geen inschrijvingen.
- B. Rangschikking van de geslaagde kandidaten van het vergelijkend examen voor toelating tot de stage.
 - I. Druart, J.P.V., Naast

 - 1. Druart, J.P.V., Naast.
 2. Muls, Ed., Pellaines.
 3. Lechat, M., Beaumont.
 4. Gillain, J.N., Gosselies.
 5. Druart, B., Basècles.
 6. Lejuste, A., Ath (Maffle).
 7. Dhainaut, Th.G., Lens.

 - 8. Ginion, St., Rixensart.

- 9. Hergot, A., Bruxelles.
 10. Goossens, P., Braine-l'Alleud.
 11. Bochkoltz, B., Nismes.
 12. Van Robays, Gh., Celles.
 13. Godisiabois, Al., Bray.
 14. Desprez, St., Genappe.
 15. Biondaro, M., Tournai.
 16. Lacirignola, C., Pepinster.

Association de communes Modifications aux statuts. - Approbation

Un arrêté de l'Exécutif régional wallon du 8 avril 1982 approuve les modifications apportées par la société coopérative « Salubrité publique » — « Société coopérative intercommunale pour le Traitement des Immondices de la Région hennuyère » aux articles 12, 13, 14, 20, 28 et 59 des statuts, en son assemblée générale extraordinaire du 22 avril 1981.

AVIS OFFICIELS

SECRETARIAT PERMANENT DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE L'ETAT

Constitution d'une réserve de recrutement d'ouvriers qualifiés (menuisiers-ébénistes) (rang 30), masculins et féminins d'expression française, destinés au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire (établissement scientifique du Ministère de la Défense nationale). - Résultats

- A. Examen d'admission à des emplois réservés. Aucune inscription.
- B. Classement des lauréats du concours d'admission au stage.
 - 17. Maquoy, Y., Fayt-lez-Manage.
 - Henrard, J., Namur.
 Herpoel, Al., Mouscron.
 - Yandenbussche, M., Mignaulf.
 Lermusiaux, R., Quevaucamps.
 Fondu, Ph., Pontra-Celles.
 Meurs, F., Nivelles.

DIENSTEN VAN DE EERSTE MINISTER

23 APRIL 1982. - Omzendbrief nr. C 4/8001 Legistiek. - Opstellen van reglementaire teksten

Deze omzendbrief verschijnt in bijvoegsel tot het Belgisch Staatsblad van 2 juni 1982.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

23 AVRIL 1982. -- Circulaire nº C 4/8001 Légistique. - Rédaction des textes réglementaires

Cette circulaire paraît en supplément au Moniteur belge du 2 juin 1982.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE FRANÇAISE

Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de plein exercice de l'Etat

Au cours de l'année scolaire 1982-1983, le Ministre de l'Education nationale fera appel à des temporaires pour les besoins de l'enseignement de l'Etat dont la langue de l'enseignement est la langue française et la langue allemande.

Pourront être conférées à titre temporaire, les fonctions de recrutement reprises ci-après, sous les nºs 1 à 32.

- I. Fonctions de recrutement de la catégorie du personnel directeur et enseignant
- A. Dans l'enseignement gardien (préscolaire) : 1. Institutrice gardienne.
 - B. Dans l'enseignement primaire :
- Instituteur primaire.
- 3. Maître de morale.
- 4. Maître de cours spéciaux.
 - C Dans l'enseignement secondaire du degré inférieur :
- 5. Professeur de langues anciennes.
- 6. Professeur de cours généraux.
- 7. Professeur de morale.
- 8. Professeur de cours spéciaux.

- 9. Professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle et professeur de cours techniques et de pratique professionnelle.
 - D. Dans l'enseignement secondaire du degré supérieur :
 - 10. Professeur de cours généraux.
 - 11. Professeur de morale.
- 12. Professeur de cours spéciaux.

 13. Professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle et professeur de cours techniques et de pratique professionnelle.
- 14. Professeur de psychologie, de pédagogie et de méthodologie.
 - 15. Assistant.
 - E. Dans l'enseignement supérieur :
- 16. Professeur de cours généraux, professeur de cours techniques et professeur de cours spéciaux. 17. Professeur de morale.
- 18. Professeur de pratique professionnelle.

 19. Professeur de psychologie, de pédagogie et de méthodolo-
 - 20. Chargé de cours.